

Thématique : Instrument international sur les marchés publics

Brève description et principaux objectifs :

Dans un contexte d'ouverture des marchés publics européen au reste du monde, alors que, parallèlement, les entreprises européennes sont confrontées à différents obstacles dans bon nombre de pays tiers, la Commission européenne a présenté en janvier 2016 une proposition visant à décourager la discrimination face aux entreprises européennes en imposant des pénalités pécuniaires sur les appels d'offres provenant d'entreprises de pays tiers appliquant des mesures ou des pratiques restrictives ou discriminatoires à l'encontre des opérateurs européens.

Pourquoi la FIEC s'occupe-t-elle de cette thématique :

Néanmoins, cette proposition dote la Commission européenne de pouvoirs exclusifs et discrétionnaires pour démarrer des investigations et prendre des mesures dans ce domaine.

En outre, des mesures restrictives à propos d'offres anormalement basses sont exclues de ce mécanisme.

Par conséquent, la FIEC et les EIC ont plaidé en faveur du retrait de cette proposition de loi.

Actions et dates clés :

Janvier 2016 – Proposition de la Commission européenne (amendée)

Février 2016 – Prise de position conjointe de la FIEC et des EIC

Juin 2018 – Recommandations de vote conjointes de la FIEC, des EIC et d'EuDA à l'adresse du Parlement européen (INTA)



FIEC/ EIC/ EuDA joint voting recommendations

for the

amended proposal for a "market access" regulation
(also known as "international procurement instrument, IPI")

COM(2016) 34 final
2012/0060(COD)

Rapporteur: Daniel Caspary